

- CONVENTION -

Entre

Le ministère des Affaires étrangères et européennes,

représenté par le Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement,
XXXXXXXXXXXXXX

Nommé ci-après « le Ministère partenaire »

Et

L'Entreprise XXXXXXXXX,

dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
représentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nommée ci-après « l'Entreprise XXXXXXXXX »

Préambule

L'Entreprise XXXXXXXXX a choisi, dans le cadre de sa politique internationale, d'accompagner les initiatives du ministère des affaires étrangères et européennes qui visent à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants étrangers.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ❖ Contribuer au succès de la politique des Pouvoirs Publics en faveur d'une meilleure reconnaissance internationale de la France en matière d'enseignement supérieur, notamment auprès d'étudiants étrangers engagés dans un cursus de haut niveau en leur assurant des conditions d'accueil optimales,
- ❖ Conforter la place des entreprises et des écoles d'ingénieurs françaises dans les formations et les carrières de plus en plus internationales des ingénieurs,
- ❖ Offrir une opportunité de carrière aux étudiants étrangers.

Le ministère partenaire, pour sa part, souhaite élargir les instruments de sa politique d'attractivité, avec le concours de grands groupes français à vocation internationale, et mieux prendre en compte les besoins de recrutements de ceux-ci dans le cadre de leur développement à l'international. Pour ce faire, l'Entreprise XXXXXXXXX, et le ministère des Affaires étrangères et européennes décident la mise en place d'un programme de bourses d'accompagnement à destination des étudiants étrangers.

Les parties sont convenues de ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention définit les objectifs, les engagements réciproques et apports des trois parties, le calendrier, les modalités de gestion, de suivi et de développement en commun du programme.

Article 2 : Gestion du programme de bourses

Un comité de pilotage réunissant des représentants de l'Entreprise XXXXXXXXXXXX et des représentants du ministère des affaires étrangères et européennes et des établissements d'enseignement supérieur français partenaires assure la mise en place et le suivi du programme. Le Comité de pilotage présente chaque fin d'année le bilan de l'exercice écoulé.

Article 3 : Les pays concernés par le programme

(*Nom du pays*) sera le pays prioritaire pour ce programme, qui pourra ensuite s'étendre à d'autres pays.

Article 4 : Profil et sélection des étudiants bénéficiaires du programme de bourses

Il s'agit d'étudiants de haut niveau sélectionnés dans les meilleures universités pour une année de (niveau de(s) formation(s) proposée(s)) en France. La recherche des candidats comme leur sélection pourra s'appuyer sur les postes diplomatiques et l'existence des Espaces CampusFrance à procédure CEF quand elle existe.

La sélection des étudiants de ce programme se fait en deux temps :

- Un **Comité local de présélection des étudiants** réunissant :
 - ◆ Un ou des représentants de l'Entreprise XXXXXXXXXXXX,
 - ◆ Un ou des représentants de l'Ambassade de France (Service de Coopération et d'Action Culturelle),
 - ◆ Un ou des représentants de la Mission économique,
 - ◆ Un ou des représentants des établissements d'enseignement supérieur locaux.

Cette présélection s'effectue sur la base des critères et profils arrêtés d'un commun accord par l'Entreprise XXXXXXXXXXXX et le Ministère partenaire, de la réalité des diplômes obtenus et du niveau de pratique du français .

- Un **Comité de sélection en France** composé de représentants des établissements d'enseignement supérieur partenaires, de l'Entreprise XXXXXXXXXXXX et du ministère des Affaires étrangères et européennes assure la sélection définitive des lauréats.

Article 5 : Ecoles partenaires en France

Les établissements français d'enseignement supérieur partenaires sont, pour l'année universitaire XXXX/XXXX : (liste des établissements).

Par la suite d'autres établissements pourront être associées éventuellement par convention au programme.

Article 6 : Engagements de l'Entreprise XXXXXXXX

◆ *Accompagnement des étudiants sélectionnés*

L'Entreprise XXXXXXXXXX s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers qui lui sont propres et à mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement des étudiants sélectionnés. L'entreprise XXXXXXXXXX s'engage à financer XX bourses par an et ce pour une période de XX ans à compter de la rentrée universitaire XXXX. Le volume des bourses pouvant être modifié par voie d'avenant entre parties.

Mise en place d'un système de tutorat

Pendant la présence de l'étudiant en France (*l'entreprise*) désigne des tuteurs qui sont des employés de l'entreprise, volontaires, responsables chacun d'un boursier. Le tuteur est en contact permanent avec l'établissement d'enseignement supérieur français, et est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant pour toutes questions concernant son cursus, l'univers de l'entreprise, les contacts utiles, ses futures orientations professionnelles.

◆ *Dotations d'une bourse, stage, carrière*

- Dotation d'une Bourse d'étude XXXXXXXX (*nom de l'entreprise ou du programme*) de XXXXXXXX euros maximum par étudiant qui comprend (*frais de voyage et/ou frais académiques et/ou frais de vie*) pour la durée d'une année de césure (stage) en (*niveau d'études*).
- Les stages pendant la scolarité, effectués sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur, se feront au sein de l'entreprise XXXXXXXXXX.
- L'entreprise XXXXXXXXXX pourra offrir au jeune diplômé une opportunité de carrière, en France ou à l'international, au sein de groupe français à dimension internationale.
Ou :
L'entreprise XXXXXXXXXX proposera au boursier, à l'issue de ses études en France, des conseils pour l'orientation de sa carrière.

Article 7 : Engagements du ministère des Affaires étrangères et européennes

Le Ministère partenaire s'engage à :

- ◆ Informer les Ambassades de France et les Espaces CampusFrance des pays concernés de l'existence de ce programme de bourses et du contenu du partenariat engagé avec l'Entreprise XXXXX.
- ◆ Rédiger, en concertation avec l'Entreprise XXXXX, l'appel d'offre de présentation du programme destiné, dans chacun des pays sélectionnés, aux étudiants et aux établissements d'enseignement supérieur.
- ◆ Mobiliser ses Ambassades pour la création et l'animation du Comité de présélection des étudiants prévu à l'article 4 ci-dessus.
- ◆ Participer aux travaux en France du Comité de sélection des étudiants de ce programme de bourses. (cf. article 4).
- ◆ Accompagner les étudiants sélectionnés dans ce programme pour leurs démarches d'obtention de visa et de titre de séjour.

- ◆ Assurer les étudiants sélectionnés du bénéfice de la Charte de qualité mise en place par le Ministère (couverture sociale, accès si nécessaire à des cours de français accélérés pris en charge par l'Ambassade avant leur arrivée en France, ...)

Article 8 : Communication

D'une façon générale, la communication sur ce programme en France et dans chacun des pays concernés, et l'information des bénéficiaires potentiels se font conjointement par l'Entreprise XXXXXXXXX et le Ministère partenaire.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et prend effet à la date de sa signature officielle.

Elle fera l'objet, chaque fois que nécessaire et en fonction des bilans annuels présentés par le Comité de pilotage, d'avenants qui préciseront les éventuelles modifications et les modalités de leur réalisation. Ainsi le cursus pédagogique et les financements attachés pour les promotions XXXX/XXXX pourront être revus en fonction des choix retenus par les parties et ce d'un commun accord et feront l'objet d'aménagement de la présente convention

La présente convention pourra être résiliée par les parties moyennant un préavis de six mois.

Convention signée en trois exemplaires, le200X à Paris

**Pour le ministère des Affaires étrangères
et européennes,**

M./Mme XXXXXXXXXXXXXXX
Directeur Général de la Coopération
internationale et du Développement

Pour l'Entreprise XXXXXXXX

M./Mme XXXXXXXXXXXXXXX
(Fonction)